

ACTIVATION ET PRÉREQUIS

Ce document vous explique comment activer la facturation électronique sur votre logiciel **Dolibarr**, vous guide dans le choix de votre **Plateforme Agréée** (PA) parmi les options possibles, puis vous accompagne dans la configuration et l'utilisation du module **EInvoicing**.

Prérequis :

- Posséder un justificatif d'immatriculation d'entreprise : extrait KBis avec SIREN, RNE ou équivalent.
- Une pièce d'identité du gérant de l'organisation, ou à défaut un justificatif « France Identité ».
- **Version Dolibarr ≥ 18** : Si vous avez installé le logiciel **Dolibarr** par vous même, il vous revient de le mettre à jour dans une version supérieure à la v18 (v23+ recommandé).

Remarque :

Si vous êtes client de l'offre SaaS DoliCloud, vous pouvez demander la mise à jour de votre **Dolibarr**, dans la dernière version, sans perte de données, depuis votre espace client, menu **Support → Nous contacter → Demande de mise à jour**.

- Avoir installé le module **EInvoicing** sur votre **Dolibarr** (si vous utilisez l'offre SaaS DoliCloud, ceci aura été fait automatiquement mi août 2026 et un email vous en aura informé, sinon voir chapitre précédent).

Choisir sa Plateforme Agréée (PA) :

À ce jour, il existe une centaine de Plateformes Agréées auxquels les logiciels peuvent plus ou moins bien se connecter ([Voir la liste du gouvernement ici](#)).

L'erreur principale est de choisir sa plateforme en fonction des pressions faites par sa banque ou son comptable (ces derniers ayant souvent des intérêts avec certaines plateformes données, commissions ou accès direct aux plateformes).

Une plateforme décidée par votre banque ou votre comptable "fonctionnera" mais la gestion sera **en grande partie manuelle** et non seulement vous ne bénéficierez pas de l'intérêt de tous les automatismes promis par la facturation électronique mais cela sera une charge supplémentaire à

devoir gérer 2 systèmes (Exemple: Les PA les plus influentes proposées par les comptables récupèrent vos factures clients de **Dolibarr** pour les envoyer, mais ne poussent pas vos factures fournisseurs reçues dans **Dolibarr**, il faudra les copier manuellement au lieu de les récupérer automatiquement).

Ne cédez surtout pas au lobbying ! Une plateforme agréée se choisit en fonction du logiciel de facturation que vous utilisez VOUS, et non en fonction du logiciel ou accord entre PA et votre comptable. C’est à lui de s’adapter à votre choix. S’ il privilégie ses intérêts aux vôtres, changez de comptable !

Pour le logiciel **Dolibarr**, la plateforme agréée 100% compatible, sans intermédiaire, est [SuperPDP](#).

La plateforme [EsaLink](#) est aussi déjà supportée mais requiert de passer par un intermédiaire (basculer sur le guide de l’association [PDPLibre](#) pour ce cas). D’autres plateformes seront ajoutées courant 2027, ce qui permettra d’offrir encore plus d’alternatives aux utilisateurs plutôt qu’une plateforme imposée. Les choix que nous recommandons :

- **Si vous êtes utilisateur indépendant du logiciel de **Dolibarr** (si vous avez installé le logiciel par vous même):**

La plateforme agréée SuperPDP est recommandée car vous pouvez gérer votre compte vous même sans besoin d’intégrateur intermédiaire. La plateforme SuperPDP vous prendra une commission (qui reviendra à 1 centimes par facture, ou quelques euros par an, c’est la moins chère du marché actuellement). Mais la gestion sera en grande partie manuelle, elle est recommandé si vous n'avez pas beaucoup de facture à traité par mois.

- **Si vous êtes un utilisateur client de **InfraS** (l’offre SaaS de **Dolibarr LTS**):**

Critères	Mode A — Hubtimize(Esalink) assisté via InfraS	Mode B — Inscription directe à SuperPDP
Complexité	Simple Tout est géré par InfraS	Moyenne Gestion autonome requise, requiert des connaissances pour recopier des clés d’API.
Tarif	0.121€ / facture traité + 150€(une fois à vie) de contribution pour le développement du module	Tarif API SuperPDP (facturé directement par SuperPDP)
Support de InfraS en cas de problème	Complet	Nécessite un ticket de support InfraS
Disponibilité	Inscription à partir du 16 août 2026 Envoi/Réception facture à partir du 01/09/2026	Inscription à partir du 16 août 2026 Envoi/Réception facture à partir du 01/09/2026



Recommandé :

Choisissez le **mode A** si vous souhaitez une mise en place rapide, simplifiée et automatisé ou si vous ne disposez pas de connaissances techniques pour des clés d'APIs.

Activation du module EInvoicing et connexion à la Plateforme Agréée :

Une fois le module EInvoicing installé sur votre **Dolibarr** (voir *premier chapitre*) et que le choix du mode d'inscription à votre Plateforme Agréée a été fait (voir *chapitre précédent*), vous pouvez passer à la création de votre compte et votre déclaration nationale pour faire de la facture Électronique...

Étape 1 — Activer le module EInvoicing :

1. Rendez-vous sur la page *Accueil* → *Configuration* → *Modules/Applications*.
2. Recherchez le module **EInvoicing** et activez-le.

Étape 2 — Vérifier les informations de votre société

Dans la page de configuration du module EInvoicing, si des informations obligatoires sur votre société ne sont pas renseignées, vous trouverez un lien menant vers une page permettant de les corriger.

Ce sont des informations de 7 votre société ou de votre organisation requises pour générer des factures électroniques conformes (*raison sociale, adresse, e-mail, numéro de TVA, SIREN, numéro RNA*). Utilisez le lien pour les corriger en cas d'alertes puis revenez sur cet écran. Passez à l'étape 3 dès qu'aucune alerte ne s'affiche.

Étape 3 — Finaliser la configuration

Une fois les informations de votre société ou de votre organisation vérifiées, revenez à la page de configuration du module EInvoicing afin de finaliser la configuration selon votre choix du mode d'inscription.

Revision #2

Created 2026-08-10 05:54:29 UTC by Fallinah

Updated 2026-08-10 07:11:43 UTC by Fallinah